

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.

| Tableau 1                    | Omnibus mixte. | Poste mixte. | Omnibus mixte. |
|------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| Cahors. — Départ . . .       | 6 h 35         | 1 h 4        | 5 h 50         |
| Mercuès . . . . .            | 6 49           | 1 19         | 6 6            |
| Parnac . . . . .             | 7 1            | 1 32         | 6 19           |
| Luzech . . . . .             | 7 9            | 1 40         | 6 28           |
| Castelfranc . . . . .        | 7 22           | 1 53         | 6 44           |
| Puy-l'Evêque . . . . .       | 7 34           | 2 7          | 6 58           |
| Duravel . . . . .            | 7 45           | 2 17         | 7 8            |
| Soturac-Touzac . . . . .     | 7 55           | 2 27         | 7 18           |
| Fumel . . . . .              | 8 6            | 2 39         | 7 32           |
| Monsempron-Libos Ar. . . . . | 8 12           | 2 45         | 7 40           |
| PARIS. — Arrivée . . . . .   | 11 46          | 4 18         | 2 49           |

DE LIBOS A CAHORS.

| Tableau 2                        | Poste mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
|----------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| PARIS. — Départ . . . . .        | 2 h 30       | 9 h 50         | 7 h 30         |
| Monsempron Libos — Dép . . . . . | 8 40         | 3 5            | 8 55           |
| Fumel . . . . .                  | 8 48         | 3 15           | 9 3            |
| Soturac-Touzac . . . . .         | 9 1          | 3 28           | 9 16           |
| Duravel . . . . .                | 9 10         | 3 38           | 9 26           |
| Puy-l'Evêque . . . . .           | 9 19         | 3 48           | 9 36           |
| Castelfranc . . . . .            | 9 34         | 4 5            | 9 52           |
| Luzech . . . . .                 | 9 47         | 4 19           | 10 6           |
| Parnac . . . . .                 | 9 57         | 4 30           | 10 17          |
| Mercuès . . . . .                | 10 9         | 4 43           | 10 29          |
| Cahors. — Arrivée . . . . .      | 10 25        | 5 1            | 10 47          |

DE CAHORS A MONTAUBAN.

| Tableau 1                   | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Cahors. — Départ . . . . .  | 4 h 40         | 10 h 35        | 5 h 20         |
| Sept-Ponts . . . . .        | 4 50           | 10 45          | 5 31           |
| Cieurac . . . . .           | 5 6            | 11 1           | 5 49           |
| Labenque . . . . .          | 5 15           | 11 10          | 5 57           |
| Montpezat . . . . .         | 5 28           | 11 23          | 6 10           |
| Borredon . . . . .          | 5 58           | 11 53          | 6 42           |
| Caussade . . . . .          | 6 9            | 12 8           | 6 56           |
| Réalville . . . . .         | 6 19           | 12 22          | 7 8            |
| Albias . . . . .            | 6 27           | 12 33          | 7 18           |
| Fonneuve . . . . .          | 6 36           | 12 45          | 7 28           |
| Montauban. — Arriv. . . . . | 6 48           | 1 2            | 7 45           |
| TOULOUSE. — Arriv. . . . .  | 8 25           | 2 45           | 9 41           |

DE MONTAUBAN A CAHORS.

| Tableau 2                     | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| TOULOUSE. — Dép . . . . .     | 5 h »          | »              | 3 h 14         |
| Montauban. — Départ . . . . . | 7 25           | 10 h 35        | 4 50           |
| Fonneuve . . . . .            | 7 40           | 10 49          | 5 10           |
| Albias . . . . .              | 7 51           | 10 58          | 5 23           |
| Réalville . . . . .           | 8 3            | 11 7           | 5 38           |
| Caussade . . . . .            | 8 17           | 11 19          | 5 56           |
| Borredon . . . . .            | 8 35           | 11 36          | 6 20           |
| Montpezat . . . . .           | 9 15           | 12 10          | 7 11           |
| Labenque . . . . .            | 9 41           | 12 28          | 7 41           |
| Cieurac . . . . .             | 9 53           | 12 38          | 7 54           |
| Sept-Ponts . . . . .          | 10 9           | 12 51          | 8 12           |
| Cahors. — Arrivée . . . . .   | 10 18          | 12 59          | 8 22           |

Cahors, le 19 Janvier.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 janvier 1886.

#### DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. de Freycinet, président du Conseil, lit la Déclaration ministérielle :

Messieurs,

Appelés à exercer le pouvoir dans des conditions difficiles, nous sommes cependant pleins de confiance dans le succès de nos efforts, si vous voulez bien nous aider de vos lumières, nous soutenir de votre approbation.

La composition de notre cabinet vous indique la ligne de conduite que nous entendons suivre. Dans la situation créée par les dernières élections législatives, aucun gouvernement ne saurait durer sans l'appui de toutes les fractions de la majorité républicaine. Ce qui s'impose donc est une politique de conciliation entre les diverses fractions, demandant à chacune d'elles certains sacrifices, en considération des sacrifices consentis par les autres. De là doit sortir une marche mesurée, prudente, mais continue vers les réformes réclamées par la démocratie.

Il convient de les aborder successivement, avec méthode, sans vouloir tout faire accepter à la fois de ceux que des programmes trop vastes inquiètent et éloignent.

Notre tâche pour l'année 1886, nous paraît fort simple à définir : en premier lieu, nous avons à ramener l'ordre et la discipline dans l'administration. A la faveur des idées libérales, qui sont l'honneur de la République et de l'indépendance qu'elle tend de plus en plus à assurer aux citoyens, certains fonctionnaires en sont arrivés, par une singulière confusion, à se considérer comme affranchis de toute obligation envers l'Etat, en dehors de l'accomplissement de leur devoir professionnel. Non-seulement ils n'apportent pas leur appui aux institutions au nom desquelles ils exercent leur mandat, mais ils se croient permis de les combattre ouvertement.

Il est temps qu'un spectacle aussi anarchique cesse. Il faut que nul n'oublie désormais que la

liberté de l'opposition contre le gouvernement n'existe pas pour les serviteurs de l'Etat. Ceux-ci doivent à la République tout au moins une attitude digne, loyale et respectueuse. Nous sommes décidés à obtenir partout le dévouement et la fidélité et à faire, dans ce but, les exemples nécessaires.

L'intervention du clergé dans nos luttes politiques et, récemment encore, dans les élections, est pour tous les esprits sages le sujet de sérieuses préoccupations. Chacun a compris qu'une telle situation ne saurait se perpétuer et que le grave problème de la séparation des Eglises et de l'Etat ne tarderait pas à s'imposer irrésistiblement.

C'est là, il faut bien le dire, une de ces questions que la politique seule est malhabile à trancher. Car elle a ses racines jusque dans les profondeurs les plus intimes de la conscience du citoyen. Avant que le législateur prononce souverainement, il faut que la libre discussion, les débats solennels des Chambres et le rayonnement des idées aient préparé dans le pays les solutions conformes aux tendances de l'esprit moderne.

En attendant, le clergé doit, sous peine de provoquer une brusque rupture, se renfermer dans le rôle que lui tracent le mandat et la nature même des choses. Le gouvernement saura, de son côté, tenir fermement la main à ce que les droits de la société civile soient scrupuleusement respectés. Il désire l'apaisement, mais il n'hésitera pas à faire sentir le poids de son autorité à ceux qui seraient tentés de la méconnaître.

La seconde partie de notre tâche consistera à rétablir l'équilibre dans le budget. Depuis plusieurs années, sous l'influence de causes diverses, dont quelques-unes échappent entièrement à l'action du gouvernement, les dépenses ont excédé les ressources normales. De là, des découvertes et des emprunts successifs, qui sans porter atteinte à la solidité de notre crédit, méritent cependant toute l'attention des pouvoirs publics. Le pays a clairement manifesté qu'il voulait avoir des finances à l'abri de toute critique et nous croyons que le budget de 1887, — qui vous sera bientôt présenté, — répondra à son attente.

Nous comptons réaliser l'équilibre sans recourir à l'emprunt, pour doter les services et pourvoir aux dépenses coloniales, et sans créer de nouveaux impôts ; de sévères économies opérées dans les divers

départements ministériels, quelques remaniements de taxes sans influence sur la consommation nous fourniront les ressources nécessaires et permettront même, nous l'espérons, de faire une part spéciale à l'agriculture.

Les départements de la guerre et de la marine sont appelés à faire aux nécessités budgétaires de sérieux sacrifices. Ils les réaliseront sans compromettre en rien notre force militaire, que votre patriotisme ne laisserait pas affaiblir.

Notre intention n'est pas seulement de faire entrer dans le budget normal les dépenses qui, cette année encore, comme celles du Tonkin et de Madagascar, grèvent la dette flottante, mais aussi de supprimer le budget extraordinaire, en dotant convenablement le budget ordinaire, grâce à de certaines combinaisons qu'il serait prématuré d'indiquer ici.

En même temps que ces moyens combinés permettront de faire face honorablement aux besoins du prochain exercice, nous nous préoccupons de préparer avec maturité, pour les budgets suivants, les réformes que notre état social et économique peut rendre nécessaires dans notre législation fiscale. Nous serons inspirés dans ces études par l'esprit démocratique de notre époque, et par le ferme désir d'assurer une répartition plus équitable des charges qui pèsent sur le contribuable.

S'il est un point sur lequel le suffrage universel se soit exprimé sans équivoque, c'est sur la direction à donner à nos affaires extérieures. Il entend que la France ait une politique digne et pacifique, qu'elle concentre ses forces sur le continent pour être respectée de tous, sans être une menace pour personne. Il ne veut plus de ces expéditions lointaines, qui sont pour le pays une source de sacrifices, dont la compensation n'apparaît pas toujours clairement. Il sait d'ailleurs que les colonies ne prospèrent que lorsque la métropole est puissante, et que de bonnes finances sont la première condition d'un commerce florissant.

Soucieux du bon renom de la France, et nous conformant aux décisions du Parlement, nous garderons les possessions récemment acquises. Nous nous appliquerons à en tirer le meilleur parti possible, en limitant les sacrifices et en les réduisant à ce qui est strictement indispensable.

Dans cette pensée, nous organiserons le protectorat de l'Annam, du Tonkin, ainsi que celui de Madagascar, sur des bases extrêmement simples. Comme nous l'avons indiqué dans une discussion

et sa lèvre muette ne connaissait plus de sourire. A peine sa pensée se détournait-elle un moment de sa préoccupation constante pour se porter sur Amine.

Ce soir-là, Philippe résolut d'arracher son ami à son éternel silence, sinon à sa profonde tristesse. Ils étaient devant les chantiers où l'on construisait les bâtiments cuirassés, qui devaient être vendus, soit au Nord, soit au Sud, selon que le Nord ou le Sud se présenterait comme premier acquéreur. Cavalie se passionnait toujours pour les choses de la marine. Philippe espérait que la vue de ces puissants vaisseaux le distrairait.

Les navires cuirassés étaient une invention nouvelle. Un jour trois frégates fédérales, mouillées dans la rade de Hampton-Roads, avaient vu paraître à l'horizon une espèce de maison flottante dont le toit seul émergeait hors de l'eau. C'était le Merrimac, le premier cuirassé. Il arrivait à toute vapeur ; les frégates commençaient à reculer, quand le Merrimac se précipitant sur l'une d'elles, le Cumberland, la coula. Les deux autres eurent le même sort.

Depuis ce jour-là, chaque flotte avait tour à tour augmenté le nombre de ses cuirassés, et les chantiers américains s'étant trouvés insuffisants, ceux d'Angleterre, de France et de Cuba en construisirent.

Le directeur des travaux surveillait ses ouvriers quand le Baron de Montjoie s'approcha de lui :

— Voici un officier de la marine française, monsieur, lui dit-il, que vos chantiers intéressent vivement.

Le directeur des travaux s'inclina avec or-

récente, nous estimons que les dépenses premières de ces protectorats, qui figurent à l'exercice de 1886 pour 75 millions tomberont à 40 millions en 1887, et disparaîtront graduellement en quelques années.

C'est en vue de poursuivre plus directement ce but que le service des protectorats, temporairement séparé de celui des colonies, a été rattaché au département des affaires étrangères. Plus tard, quand le problème sera résolu, ils seront réunis en une seule et même administration.

A côté de ces travaux essentiels, qui paraissent constituer l'œuvre propre de 1886, s'en placent d'autres qui réclameront de vous vos décisions. Nous citerons les mesures qui intéressent le sort des travailleurs, les lois militaires, la révision de la procédure civile et criminelle, la réduction des frais de justice, les lois de l'enseignement, un projet prochain pour régler la condition et améliorer le traitement des instituteurs.

Nous croyons, Messieurs, que si le cercle que nous venons de tracer devant vous, est convenablement parcouru, l'année 1886 sera bien remplie. Nous pourrions ensuite sur un sol déblayé et affermi, à l'abri d'institutions qui défient toute attaque et que nous saurons au besoin faire respecter de tous, avancer résolument vers les réformes que le pays attend de vous, car l'ordre républicain n'est pas l'immobilité. Il doit être un effort incessant vers le progrès, l'accroissement continu de la liberté, l'élevation constante du niveau matériel et moral de la démocratie.

Telle est la grande tâche que nous apercevons pour la législature qui s'ouvre véritablement aujourd'hui. Elle est digne de votre patriotisme éclairé. Vous pourrez, en l'accomplissant, aborder avec confiance les consultations successives du suffrage universel. Nous convions à cette tâche, sans distinction de parti, tous ceux qui ont exclusivement à cœur l'intérêt de la France et l'avenir de la République.

## Revue des Journaux

**Le Rappel.** — C'est la première fois, depuis un grand nombre d'années, qu'on voit un cabinet ne pas renier le mouvement d'opinion dont il est sorti. Cela mérite les plus grands éloges.

**L'intransigeant.** — Le ministère s'est prononcé nettement contre les entreprises coloniales ; et il a annoncé officiellement qu'on ne créerait pas des impôts nouveaux. Les applaudissements qui ont

guel, et force fut bien à Robert, ainsi directement mis en cause, d'engager et de soutenir la conversation. Le constructeur montra successivement aux deux amis trois vaisseaux et une canonnière cuirassés. Peu à peu le marin se réveillait en M. Cavalie, et il écoutait avec attention les chiffres et les détails que donnait leur interlocuteur.

Voyant les jeunes gens vivement intéressés, celui-ci les prit par la main et les entraîna vers un chantier un peu écarté des autres, qu'entourait un quadruple mur de planches.

— Puisque vous êtes connaisseurs, messieurs, dit-il je vais vous montrer un chef-d'œuvre . . .

En parlant ainsi, il ouvrit la porte du mystérieux chantier et fit apporter une dizaine de lumières, afin de bien éclairer la construction. La lueur des falots tomba d'aplomb sur une magnifique frégate entièrement terminée, sauf le gréement. Robert ne put retenir un cri d'admiration. Jamais il n'avait vu, ni à Lorient, ni à Brest, ni à Cherbourg, un navire qui pût se comparer à celui-là. C'était une vraie frégate de course, mince et effilée. L'éperon de fer était formidable. Malheur aux vaisseaux qui s'attaqueraient à lui !

— Ah ! voilà une machine comme il en faudrait beaucoup à l'armée confédérée ! s'écria le constructeur, lequel, ainsi que beaucoup de ses compatriotes, penchait en faveur du Sud.

— Pourquoi le président Jefferson Davis ne l'achète-t-il pas ?

— Avec quoi ? Je ne peux vendre cette frégate moins de cinq millions, et encore ! . . . Comptez-en deux autres pour le gréement, les canons, les munitions et les vivres, et vous dépasserez le chiffre que le gouvernement du Sud peut mettre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

24

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

## FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XII

JUSTICE !

Il est temps de revenir à nos deux héros, que nous avons quittés un moment pour nouer connaissance avec les autres acteurs de notre drame. Quand nous avons laissé, à Saint-Louis, Philippe de Montjoie et Robert Cavalie, ils s'apprétaient à partir pour Washington.

Dans la naïveté de ses idées françaises, le jeune marin voulait se présenter à la Maison-Blanche, demander audience au président Lincoln et réclamer justice.

Robert n'aimait pas Abraham Lincoln : il ne connaissait qu'imparfaitement l'homme en qui s'était incarnée la cause du Nord, mais il éprouvait pour l'ancien bûcheron, devenu président de la République, une aversion mêlée de crainte.

Aussi M. Cavalie emportait avec lui le rapport du coroner, signé par les témoins, et le livret du soldat allemand tué. Le nom de Hans Brucker, relevé sur les contrôles de l'armée, permettait

selon lui, de retrouver le corps dont faisaient partie les assassins et de les punir.

François Keller, l'Alsacien, fut envoyé à la gare du chemin de fer pour savoir à quelle heure partait le train, et en tous cas, pour s'enquérir s'il n'y avait pas d'autres moyens de gagner plus rapidement la capitale des États-Unis. Car, en ces temps de trouble, le trajet par la ligne ferrée devait être à la fois et le plus lent et le moins sûr.

François revint, disant qu'il fallait attendre plusieurs jours. Mais il apportait la nouvelle qu'un steamer espagnol, mouillé dans les eaux de Mississippi, un peu en avant de Saint-Louis, s'appretait à appareiller le soir même pour la Havane.

Il n'y avait pas à hésiter. C'était quintupler la distance mais elle se franchirait au moins sans difficulté. Robert alla aussitôt à bord du steamer et arrêta trois cabines.

Nous ne suivrons pas nos trois amis à travers les premiers jours de leur voyage, très-fatigant à cause des canonnières qui croisaient incessamment dans le fleuve. Une fois en mer, le steamer tripla sa vitesse et ne tarda pas à mouiller dans les eaux de Cuba.

Un second steamer devait partir le lendemain pour Boston. Ils attendirent.

La soirée qui précéda ce nouvel embarquement, Robert fit avec son ami une promenade qui devait avoir une grande importance sur leur vie. Ils longeaient les quais de la Havane, quand ils arrivèrent aux chantiers de construction. Le Baron de Montjoie, depuis la catastrophe des *Eaux-Vives*, cherchait à égayer son ami partout les moyens possibles.

Mais c'était vainement. Robert restait sombre,

salué ces paroles rassurantes de M. de Freycinet, relativement à ces deux questions, démontrent indiscutablement qu'il se trouve dans l'Assemblée une majorité compacte pour la réalisation d'économies sérieuses et contre les extravagances extérieures.

**La République française.** — Si le manifeste du gouvernement obtient l'approbation sincère des radicaux, nous en serons pour notre compte fort aises, car ce sera la preuve que l'entente est possible et facile entre les diverses fractions de la majorité républicaine.

**Le Voltaire.** — La déclaration ministérielle est faite pour plaire aux radicaux. Nous n'en plaindrons pas le cabinet; il a tenu à donner satisfaction au moins dans la forme, à ceux qui prétendent que tout ce qui a été fait jusqu'ici a été mal fait.

**Le Journal des Débats.** — Il ne faut pas juger trop sévèrement la Déclaration; elle est ce qu'elle pouvait être. Nous comprenons très bien que la déclaration d'un ministre, qui compte parmi ses membres MM. Granet et Lockroy, ne soit pas une déclaration modérée. Nous allons voir maintenant ce que deviendra le ménage de M. de Freycinet et de l'extrême gauche.

**Le Soleil.** — La Déclaration de M. de Freycinet est celle d'un homme qui veut gagner du temps. Le président du conseil a manifestement cherché à soutenir tout le monde, nous voulons dire tous les groupes de gauche et particulièrement les plus avancés qui sont les plus exigeants.

**Le Gaulois.** — s'exprime à peu près dans les mêmes termes.

**Le Figaro** n'attache aucune importance à la Déclaration. Cependant, il a vu avec plaisir M. de Freycinet exposer des idées sensées sur la matière coloniale.

## Informations

**Energie du nouveau Consul général de France au Caire.** — Le nouveau Consul général de France au Caire, le comte d'Aunay, vient de prouver au khédive qu'il faudra compter avec lui. Voici ce que nous apprend une dépêche du Caire.

Lorsqu'il a été reçu par le khédive pour lui présenter ses lettres de créance, la citadelle n'avait pas tiré la salve d'usage. Il a réclamé, le khédive s'est excusé en mettant cette omission sur le compte d'un malentendu et hier la citadelle tirait une salve de dix coups.

M. d'Aunay a trouvé que c'était insuffisant. Il a exigé vingt coups de canon, une visite d'excuses du président du conseil, accompagné du grand-maître des cérémonies du khédive et publication de l'apologie dans le *Moniteur égyptien*.

Le khédive s'est soumis, ces conditions ont été remplies et M. d'Aunay s'est déclaré satisfait.

**Un don de Léon XIII.** — Le cardinal Lavigerie vient de recevoir du Pape un don de trois mille francs, destiné à secourir les populations pauvres, sans distinction de religion, musulmanes ou catholiques, qui ont souffert dernièrement par suite des tremblements de terres survenus dans les provinces d'Alger et de Constantine.

**Affaire du Préfet Barrême.** — Le *Matin* reçoit en dernière heure une dépêche de Londres, annonçant que deux inspecteurs de la police française sont arrivés dans cette ville pour surveiller l'homme soupçonné d'être l'assassin du préfet de l'Eure. Si l'on a des indices

à sa marine. Dame! ses affaires vont si mal...

Les jeunes gens remercièrent le constructeur de son obligeance et s'éloignèrent. Mais Philippe avait réussi dans ce qui était le but de ses questions. Distrain de sa tristesse pour un moment, Robert parlait avec animation de la belle frégate. Il en est du marin comme du cavalier. Le cavalier aime à se présenter une course ardente à travers la plaine, au milieu des buissons et des halliers, quand on serre entre ses cuisses une vigoureuse et noble bête. Le marin, lui, rêve de franchir l'Océan sur un navire élégant et rapide, indomptable aux ennemis de son pays.

Pendant la traversée de la Havane à Boston, Robert revint plusieurs fois sur ce sujet. La fameuse frégate semblait avoir fait grande impression sur lui. Puis, peu à peu, la pensée du jeune homme s'en détacha, de même que d'un souvenir de voyage, vif d'abord, qui s'effaçait avec le temps.

Miss Aurélie Burton ne s'était pas trompée quand elle avait annoncé à Lilia que son frère était à Boston. Suivant l'habitude, les journaux de cette ville avaient enregistré l'arrivée du steamboat et le nom des passagers.

Le soir même, Robert et Philippe portaient en chemin de fer pour Washington.

Cavalié se rendit aussitôt à l'ambassade de France. On lui remit plusieurs lettres reçues pour lui. L'une de ces lettres le fit tressaillir. L'enveloppe portait une écriture de femme.

— Je suis sûre qu'elle est d'Amine... pensa-t-il avec émotion.

En effet, la lettre était de la jeune femme... Elle contenait ces quelques lignes :

« Ami, pensez à moi comme je pense à vous.

suffisants, il sera arrêté aujourd'hui; cet individu est surveillé nuit et jour.

Eyveux, 18 janvier.

Les obsèques du préfet de l'Eure ont eu lieu, ce matin, à 11 h. 15. Malgré une pluie battante, l'affluence était considérable.

## HISTOIRES DU MARDI

TAMPLE

Quatre grands gaillards de domestiques dînent avec les servantes autour de la vaste table de l'office. Ils devisent gaiement, tandis que la neige tombe abondante à tous les points de l'horizon. Peu de travail à la ferme, car les champs reposent sous leur seigle en herbe que recouvre une épaisse couche blanche. Point de soucis non plus. En peut-on avoir, lorsque l'on dort bien après une tâche facile, et surtout quand on a pour aider à l'accomplir de vigoureuses jeunes filles, toujours rieuses. Enfin le maître, qui est notaire, est absent.

Donc, les serviteurs, livrés à eux-mêmes, parlent haut en mangeant sans cérémonie les quelques mets servis par la cuisinière. De temps à autre l'un d'eux se lève pour couper une tranche de pain bis à la *tourte*, dressée dans le tiroir entrouvert, puis se rassied, donnant une pincée galante aux genoux de sa voisine.

Le repas touche à sa fin et l'on va bientôt se diriger vers la grange afin de remplir de foin sec le râtelier des bêtes à cornes.

Mais les bruyants propos se calment tout à coup : on a entendu *madame* descendre les escaliers conduisant aux chambres supérieures de la maison.

— Jean, dit-elle, en ouvrant brusquement la porte, vous le plus jeune et le plus ingambe, courez au ruisseau. Le pauvre Temple, qui est aveugle, comme vous savez, appelle à son secours. Allez le tirer de peine et le conduire jusqu'au village.

— Excusez-moi, madame, répond le domestique; mais je suis blessé au pied et la marche me fait beaucoup souffrir, surtout avec mes sabots sans brides.

— Soit! dans ce cas, vous, Valentin, chargez-vous de cette bonne œuvre. Dans un quart d'heure, vous serez de retour.

— Impossible! il me faut aller à l'instant faire ferrer les bœufs que nous menons demain matin à la foire de Labastide. Voyez, derrière la fenêtre, le forgeron qui m'attend.

— Eh bien, à vous, Léonce, d'aller joindre Temple.

— Moi, madame, vous savez bien que je pars de ce pas afin de porter à monsieur la chaîne d'arpenteur.

— En dernier ressort, je m'adresse à vous, Philippe.

— Ce serait sans peine, madame, si les autres n'y mettaient mauvaise volonté, et...

— Allons, puisqu'il en est ainsi, c'est moi qui irai au-devant de l'aveugle.

Temple était, physiquement, un frère de Benoît Labre. Vieillard abandonné, sans famille, sans parents généreux, il errait d'un hameau à l'autre, chargé d'une besace. Il n'était pourtant pas un mendiant ordinaire, car les malheureux comme lui ont du moins une lutte pour s'abriter. Lui, il entra, le soir, dans un trou prati-

Ah! quand viendra le moment où je serai libre!... Je suis seule ici, donc je suis calme. Soyez sans inquiétude...

« AMINE. »

Le jeune marin baisa tristement cette lettre; elle venait de celle dont la pensée seule le rattachait encore à la vie. S'il n'avait pas eu le devoir de retrouver Jeanne, de se faire son protecteur et son père, peut-être même l'amour d'Amine, séparée de lui par tant d'obstacles insurmontables, n'eût-il pas suffi à lui donner la force de souffrir.

Le drame affreux dont avait été victime la famille Cavalié était déjà connu à l'ambassade de France. Le ministre avait ordonné une enquête. Mais le secrétaire d'Etat de la guerre avait répondu que le Missouri était désolé par des bandits confédérés, dirigés par les fameux Bill Anderson et Quantrell, et que sans doute c'étaient eux qui étaient coupables de ces monstruosités-là. Le gouvernement de Richmond était donc seul responsable, et c'était lui, ajoutait le secrétaire d'Etat de la guerre, que devait s'adresser M. le ministre de France.

L'excuse était sinon plausible, du moins suffisante. Le Missouri est un Etat frontière. Si les fédéraux l'occupaient militairement, les confédérés y faisaient de fréquentes incursions; c'était un fait prouvé. Le ministre comprit que pour obtenir justice, il fallait qu'il pût découvrir lui-même les coupables. Et encore, dans deux faits analogues, moins graves, il est vrai, le gouvernement avait fait des réponses évasives.

Voilà ce qui fut expliqué à Robert à la légation de France. Le jeune homme avait dans les mains

qué au milieu d'une terre en plaine, entre Labastide et Labastide, à deux cents pas du chemin vicinal, dans les jachères, tout près des bois. Privé de la vue depuis une quarantaine d'années, cet homme qui, malgré son infériorité sociale, était doux et point sauvage, avait environné son espèce de terrier d'arbres à fruits. A soixante-dix ans, on le voyait, non sans surprise, semer lui-même un petit champ qu'il avait défriché. Lorsqu'il était fatigué, il s'asseyait à l'entrée de sa caverne et se chauffait paisiblement, sans maudire personne, aux rayons de ce foyer pour tous qui est allumé dans le ciel.

Dès que ses ressources rapportées des environs étaient épuisées, Temple reprenait son bâton, aussi long que celui d'un pèlerin, et suivait son itinéraire habituel, dont il ne déviait guère. Les enfants ou, à leur défaut, le premier paysan venu, le guidaient de porte en porte. Quand il avait passé la dernière maison, quelqu'un de charitable le conduisait au plus prochain village.

Temple, disons-nous, était un frère de Labre. Ses vêtements, en effet, présentaient à l'œil un aspect lamentable. Une vague apparence de chapeau, une veste sans boutons et dont les poches pendaient déchirées aux ronces, un pantalon débraillé, laissant paraître quelques pans de chemise noire, le bas des jambes flottant en franges crottées, des sabots stridents sous leurs fêlures, de la crasse luisante aux manches et autour de l'encolure, voilà pour l'accoutrement. Ajoutez à cela de longs cheveux balayant les épaules, un visage terreux, une barbe sale, des mains calleuses avec des ongles en bec de fîre, noirs à la base, jaunés au bout, une gorge ouverte jusqu'au nombril, même par les plus grands froids, et montrant une peau de cuivre rouge sombre; — et si vous rappelez que la hideuse vermine qui s'attache à la misère pullulait insolentement de la nuque aux pieds du mendiant, vous aurez le portrait complet de ce pauvre déshérité.

— Rassurez-vous! on vient, on vient! lui cria une voix.

— Ah! c'est vous, madame! Vous êtes bien bonne de vous être dérangée pour moi par un temps pareil.

— Je vous ai entendu appeler et ne voyant personne vous secourir, je n'ai pas voulu vous laisser souffrir plus longtemps.

— Merci, Madame! d'autant mieux que j'ai failli tomber dans l'eau, mon pied ayant glissé sur l'une des pierres qui permettent de passer le gué.

— Soyez tranquille, je vous guiderai; attendez un instant.

Et la dame prit un caillou dans le ruisseau, brisa la couche de glace qui rendait dangereux les blocs de granit jetés en chapelet au travers de l'eau, puis prenant la main du vieillard, l'amena de l'autre côté.

— Nous voici hors d'affaire. Maintenant suivez-moi, dit-elle.

A ces mots, elle ramassait à terre l'extrémité du bâton de houx qui servait à Temple, puis elle le conduisait lentement par le chemin marqué sous la nappe blanche des hivers.

Le froid était si vif, que la personne charitable qui dirigeait le vagabond détournait la tête afin de soustraire son visage bleui aux morsures aiguës de la bise. La neige, brisée en pulvérisant, pénétrait sa chaussure qui, prise à la hâte, s'était délacée.

des preuves suffisantes pour qu'on pût retrouver les auteurs du crime. Mais il préféra se taire, afin de ne pas jeter le représentant de son pays, dans une position pénible. N'était-il pas pas là, lui, armé de sa volonté et de son énergie?

Une heure plus tard, il se présentait à la Maison-Blanche, demeur le président des Etats-Unis.

Un huissier le reçut.

— Monsieur le président peut-il me donner audience? demanda-t-il.

L'huissier répondit, étonné qu'un homme qui parlait trop bien anglais pour être un étranger ne sût pas les usages :

— Monsieur le président reçoit aujourd'hui, tous ceux qui se présentent.

En effet, un jour par semaine, le premier magistrat des Etats-Unis ne ferme sa porte à personne.

— Alors, veuillez dire à M. le président, reprit le jeune homme, qu'un fils, un Français vient lui demander justice des criminels qui ont tué son père!

L'huissier disparut dans la pièce voisine. La porte était restée ouverte. Robert l'entendit répéter la phrase qu'il venait de prononcer, et une voix répondit froidement :

— Qu'il entre.

XIII

L'AUDIENCE

Robert était dans une vaste pièce remplie de monde. Il y avait là environ quarante personnes, parmi lesquelles toutes les classes de la société étaient représentées, depuis le fermier de l'Ouest

Néanmoins elle ne semblait pas souffrir : elle causait avec l'aveugle.

Le facteur venait de remettre le journal quotidien au domicile du notaire. Il passa près d'elle en saluant, mais, après l'avoir croisée, il se mit à sourire, car le vent glacé, en collant les vêtements au corps dessinait l'embonpoint de cette femme près d'être mère. Or, le facteur, homme d'un certain esprit, ne pouvait trouver que très drôle de voir une dame, à la veille de son dixième baptême, exécuter elle-même les ordres donnés à des domestiques peu obéissants, et, au lieu de rester chez elle, au coin du feu, braver un temps de loup pour « ce mendiant plein de poux », qu'elle allait comme toujours accueillir et vêtir après avoir garni les deux côtés de sa besace.

Cette femme, c'était ma mère!

LÉON DES BOIS.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

M. Georges Martel, licencié en droit, a été nommé secrétaire particulier de M. le Préfet du Lot.

**Contributions directes.** — Par arrêté du 12 janvier, M. le conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes, a nommé contrôleur dans le département du Lot, M. Davidou, surnomé, attaché à la direction de Cahors.

Par arrêté préfectoral, ont été nommées institutrices : à Marcellac, M<sup>lle</sup> Lafage; à Saint-Simon, M<sup>lle</sup> Soulié; à Camburat, M<sup>lle</sup> Fouilhoux; à la Borie (Prendeignes), M<sup>lle</sup> Laviolette.

**Concours hippique.** — MM. Vincent de Raux et Souladé, de Saint-Michel-de-Bannières, sont désignés pour représenter le département du Lot, au concours hippique de Guéret.

**Association amicale des anciens élèves du Lycée.** — Le comité administratif de cette association a tenu dimanche une séance dans une des salles du Lycée de Cahors.

M. Sirech, trésorier, a présenté les comptes de l'Association pour l'année 1885; ces comptes ont été approuvés.

On a ensuite procédé à la nomination des membres de la commission chargée de s'occuper du banquet qui doit avoir lieu le 6 février prochain, après l'assemblée générale de tous les associés.

Ont été nommés membres de cette commission : MM. le docteur Clary, F. Cangardel, Izarn et L. Combarieu.

**Examens pour les bourses dans les lycées.** — La première session d'examen d'aptitude aux bourses de l'enseignement secondaire s'ouvrira dans tous les départements : le jeudi 4 mars 1886 pour les garçons, et le jeudi 11 du même mois pour les filles.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture, du 10 au 25 février prochain.

jusqu'à l'humble soldat; le pêcheur des grands lacs y coudoyait l'homme d'Etat célèbre. Dans un coin, un portefaix irlandais attendait tranquillement son tour d'audience. Une dame, une *lady*, en grande toilette, frôlait de sa jupe, orgueilleuse la robe modeste d'une ouvrière.

Robert regardait, étonné, ce mélange bizarre, qui peint à lui seul le bon et le mauvais côté de la République américaine. Au fond de la pièce, devant un large bureau, était assis un homme grand, maigre, sans barbe ni moustaches, et le menton orné d'une touffe de poils aux reflets roussâtres.

M. Cavalié n'eut qu'à jeter un coup d'œil sur lui pour le reconnaître. Ce nez busqué, ces pommettes saillantes accusaient la volonté et l'impassibilité du personnage. D'ailleurs ses traits avaient été popularisés dans le monde entier par la gravure et la photographie.

C'était Abraham Lincoln, seizième président des Etats-Unis.

Lincoln écoutait attentivement l'interlocuteur qui lui parlait. Ses yeux brillants étaient immobiles.

Robert comprit qu'étant le dernier venu, il serait le dernier reçu. Alors il s'assit sur un siège et attendit. La phrase prononcée par l'huissier n'aurait même pas l'attention sur lui. Est-ce qu'en ces temps de ruines et de désolation on n'était pas habitué à des plaintes semblables? Hélas! elles furent si souvent — et si inutilement — formulées!

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

**Ministère des finances.** — Par décision du 16 courant, l'intérêt attaché aux bons du Trésor, dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 18 janvier inclusivement :

A 2 1/2 p. 100 pour les bons à 3 mois.  
A 2 3/4 p. 100 pour les bons de 4 à 6 mois.  
A 3 p. 100 pour les bons de 7 mois à un an.

**Le notariat en Tunisie.** — A la suite d'une fausse nouvelle publiée par un journal de Paris, le ministère de la justice a reçu un grand nombre de demandes pour l'obtention de charges de notaires en Tunisie. Nous croyons devoir informer les postulants que ces demandes n'auront aucune suite. Jusqu'à nouvelle décision, l'exercice du notariat restera confié aux autorités consulaires.

**Chasse.** — On a posé la question suivante à un journal de province : « On m'a fait un procès-verbal parce que j'étais en chasse au petit jour et quelques instants avant le lever normal du soleil. Ce procès-verbal peut-il faire preuve de délit de chasse ? » R. Non, car en matière de chasse, le jour doit s'entendre du moment où l'aurore commence à poindre, et non de l'instant où se lève le soleil. (Tribunal d'Abbeville, 19 septembre 1885.)

**Les facteurs de la poste.** — Le projet de M. Sarrien, d'accorder une gratification aux facteurs de la poste, à raison du surcroît de travaux occasionné par la période électorale d'octobre dernier, avait rencontré quelques difficultés financières. Après s'être rendu compte de la plus-value des recettes postales par suite précisément des élections, le nouveau ministre M. Granet, a décidé que les facteurs recevraient 15 francs dans les départements où il y eut un tour de scrutin et 20 fr. où il y eut deux tours de scrutin.

**La diffamation par cartes postales.** — Quelques procès broyants ont remis en cause dernièrement la question fort intéressante des abus qui peuvent être commis par l'emploi des cartes postales, notamment au point de vue de l'injure et de la diffamation. En vue de réprimer ces abus, un député M. Roque de Fillol, avait déposé avant les vacances une proposition de loi tendant à assimiler la diffamation par carte postale à la diffamation publique.

La commission d'initiative a conclu à la prise en considération, sans dissimuler toutefois que la proposition demeurait, la plupart du temps, sans objet, les injures par carte postale étant généralement des injures anonymes ou signées de noms de fantaisie. M. Steenackers, l'ancien organisateur des services postaux en province pendant la défense nationale, actuellement député de la Haute-Marne, vient de déposer, de concert avec M. Dutailly, une proposition qui paraît beaucoup plus topique. M. Steenackers, se fondant, et sur la difficulté de la répression en matière de diffamation manuscrite, et sur le peu de faveur qu'après une expérience de dix ans la carte postale rencontre dans le public, propose de supprimer purement et simplement ce mode de correspondance.

Les cartes postales seraient remplacées par les lettres-cartes, sur le modèle des télégrammes fermés circulant à Paris, et affranchies au timbre de dix centimes.

**Arrestation.** — La police de Cahors a procédé à l'arrestation du nommé Frédéric Jobert, repris de justice, sous l'inculpation de vagabondage et de mendicité.

**Tribunal correctionnel.** — Dans son audience du 14 janvier, le tribunal correctionnel de Cahors a eu à juger 8 délits de chasse; les délinquants ont été condamnés à des amendes variant de 10 à 30 fr.

Le nommé Pierre Lagarrigue, de Cénévières, accusé du vol d'une couverture de cheval, dans une auberge de Cajarc, s'est vu condamner à un mois de prison.

Le nommé Joseph Couailhac, lui, a obtenu 15 jours de prison pour avoir oublié le proverbe arabe : « Ne pas frapper une femme, même avec une fleur. »

**Vol.** — Toujours les voleurs de troncs d'églises. L'église de Vaylats vient à son tour d'être dévalisée; seulement les voleurs ont opéré ici autrement qu'ils l'avaient fait jusqu'à ce jour; au lieu de forcer le tronc sur place, ils ont préféré emporter le tout, contenant et contenu.

**Vol.** — Un vol de 12 brebis a été commis à Cabrerets au préjudice du sieur Boudou.

**Assassinat d'un gardien par un détenu.** — A la maison centrale de Ville-neuve-sur-Lot, un détenu, nommé Pilasse, âgé de 21 ans, employé à la fabrication de chaus-sures, après avoir jeté du vitriol à la figure de son gardien, Bonassé, se précipita sur lui et lui porta plusieurs coups de tranchet. Le malheureux gardien est mort trois quarts d'heure plus tard; il laisse une femme et des enfants en bas âge.

**Révolte de Riom.** — L'enquête, faite à Riom, par M. Merlin, inspecteur général des établissements pénitentiaires, au sujet de la révolte qui s'est produite, est terminée. Soixante détenus ont été dirigés sur diverses maisons centrales. Deux gardiens ont été révoqués.

Le travail a été repris dans tous les ateliers.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE**  
**Un bain de 400 fr.**

Un établissement de bains avec piscine, de la rue Notre-Dame-des-Victoires, compte au nombre de ses clients assidus, notre compatriote M. Soulacroix, l'excellent baryton de l'Opéra-Comique. Un jour du mois dernier, M. Soulacroix va prendre un bain. On lui octroie la cabine n° 8. Il s'y déshabille au plus vite et il en sort prestement pour se livrer aux douceurs de la natation. Après avoir plongé et replongé tout à son aise, le pensionnaire de M. Carvalho regagne le rédoui où il a laissé ses vêtements. Ils n'y sont plus! Par quel prodige? M. Soulacroix s'inquiète. Et le voilà courant, en simple caleçon, à la recherche de son costume.

Le costume était loin. Il avait gagné le large sur le dos d'un jeune homme qui s'était baigné, lui aussi, et même par surcroît avait confié ses extrémités inférieures au pédicure de l'établissement, M. Perretti.

M. Perretti lui avait extirpé deux cors et trois ongles de perdrix. Après quoi, le quidam, au lieu de rejoindre la cabine 43, où l'attendait sa défroque, s'était acheminé vers le n° 8, pourvu d'habits infiniment meilleurs, et, en outre, d'un porte-monnaie et d'une montre: le tout représentant 400 fr. environ.

On affable tant bien que mal le chanteur désireux de retourner chez lui. Une semaine se passe. M. Soulacroix commençait à oublier sa mésaventure, lorsqu'un incident la lui rappelle.

Un garçon de bains de la rue Notre-Dame-des-Victoires, flânant à l'hôtel des Ventes, rue Drouot, venait de rencontrer le client peu délicat.

— C'est lui, j'en suis presque certain!  
— Qu'on l'amène proposa le pédicure, qu'on le déshabille; rien qu'en voyant ses pieds, je me charge de le reconnaître.

Ainsi fut fait. Aux pieds du délinquant l'œil de M. Perretti aperçut ceux de perdrix, plus deux cors en train de repousser.

Et c'est à la suite de cette reconnaissance que comparait devant le tribunal le prévenu Buclens. Le prévenu. — J'avoue tout. C'est la misère qui m'a poussé à cette mauvaise action; et puis, les vêtements de M. Soulacroix étaient meilleurs que les miens.

M<sup>e</sup> Garenne, qui défend le prévenu, cherche à égarer le tribunal en montrant que le procès fournirait à un auteur comique le sujet d'une « jolie petite opérette à la Molière », qu'on pourrait intituler : « La mésaventure d'un artiste auquel on ravit ses vêtements. »

Le tribunal rit, en effet de la plaiderie de M<sup>e</sup> Garenne, mais il n'est pas désarmé. Buclens s'entend condamner à huit mois de prison.

**Avis aux Amateurs**

**BONS VINS DE CHAMPAGNE**

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, en leur recommandant tout particulièrement une Maison de Vins de Champagne.

Cette Maison, par suite d'opérations exceptionnellement avantageuses, expédie actuellement diverses qualités véritablement exquis, à des prix bien au-dessous de leur valeur. Sa Carte rose est cotée, 3 fr. » la bouteille. Sa Carte blanche, 3 fr. 50 — Son Vin de réserve 1878, 4 fr. 25 — Son Vin d'honneur, 5 fr. » — Avec une augmentation de 0,25 centimes par chaque deux demi-bouteilles.

La quantité disponible, environ 300,000 bouteilles, lui permet de donner prompt satisfaction à toutes les demandes.

Les envois sont faits franco d'emballage. Adresser les commandes à M. LAPORTE, rue du Lycée, 34, Cahors.

**PETITE CORRESPONDANCE**

☒ Pour entrer dans la gendarmerie, il faut avoir déjà fait trois ans, au moins, de service, et ne pas être trop âgé, pour pouvoir, à soixante ans, atteindre l'âge de la retraite. On est admis de vingt-cinq à quarante ans.

☒ Le soldat incorporé pour cinq ans, dispense son frère, jusqu'au jour où il est versé dans la réserve. A partir de ce moment, le droit à la dispense cesse.

☒ Pour rendre au beurre rance une partie de ses qualités, on le broie bien d'abord avec de l'eau de chaux puis avec de l'eau fraîche. On prépare l'eau de chaux, en faisant dissoudre deux grammes de chaux dans un litre d'eau. On laisse déposer, après quoi on décante.

**Revue Agricole**

**Foire de St-Céré.** — Les bœufs d'atelage ont semblé plus recherchés à la foire du 6 janvier et à un prix plus élevé quoique relativement inférieur encore.

Les veaux nourrissons se sont vendus de 0,80 à 0,90 le kilog.

L'espèce ovine manquait absolument sur notre marché.

Les porcs valaient de 43 à 46 francs les 50 kilog. (Quintal du pays.)

**Marché de la Réole.** — Froment, prix moyen, aux 80 kil., 16 fr. 50.

Mais, 10 fr. — Pommes de terre, 3 fr. — Graine de milloque, 6 fr. 50. — Graisse, 2 fr. 20 le demi kil. — Œufs, 70 c. la douzaine.

**VINS**

**Gironde.** — Des velléités de reprise se manifestent depuis plusieurs jours. Quelques ordres venus, dehors, comme aussi le désir du commerce de se munir de certaines qualités de vins, pourront peut-être accentuer le mouvement d'achats d'ici une huitaine.

**Midi.** — On cite quelques rares achats à Fronton et Vilaudric (Haute-Garonne) au prix de 70 fr. la barrique, aux conditions d'usage.

**Hérault.** — Les affaires continuent à être pour ainsi dire nulles.

**Bibliographie**

**JEU DU TOUR DU MONDE.** — Ce jeu est à la fois instructif et récréatif pour les enfants. Il a été installé sur le Globe de M. E. Levasseur. Rien de plus ingénieux que les vignettes dessinées sur ce globe pour inspirer le goût de la géographie et donner aux enfants, tout en les amusant, des notions sur les voyages, les grandes découvertes, la faune et la flore des différentes contrées. On fait tourner le globe, et une petite route dentée, placée au pôle Sud, règle en ce mouvement : le drapeau du joueur, fichés dans des trous pratiqués dans le cercle métallique qui entoure le globe, s'arrête au-dessus d'un désert que traverse une caravane, d'un volcan en éruption, d'un lac qu'a découvert Livingstone, etc. Que d'accidents essayés ou évités! Toutes ces péripéties gravent profondément dans l'esprit le souvenir des principaux faits géographiques. Prix du jeu, franco. . . . . 42 francs.

Un livre clair, précis élémentaire et impartial, intitulé le public aux mystères de la médecine, cet ouvrage le plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle d'hygiène publique et privée**, et est publié par le DOCTEUR PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM BÉNI-BARDE, BERGERON, BOULEY, DELASIAUVE, GORT, FANO, GALIPPE, GARRIGOU-DÉSARÈNES, JULES GUÉRIN LANDRIEUX, LABARTHE père, MARCHAND, MONIN, PEAN, POYET, ROBINET, DE SOYRE, etc.

Ce Dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades, des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le Dictionnaire populaire de Médecine usuelle est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries de 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-Poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

Voulez-vous être au courant de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait dans le monde scientifique et industriel, suivre les progrès de l'électricité, de la chimie, de l'anthropologie, de l'histoire des animaux et des végétaux, étudier les magnifiques travaux que l'art de l'ingénieur sème à profusion sur notre sol. connaître les nouvelles méthodes et les nouveaux appareils des arts mécaniques et de l'agriculture, parcourir les deux hémisphères à la suite des vaillants explorateurs, être prévenu des expositions et des concours, vous distraire par des jeux et récréations où la science est mise à la portée de tous.

Vous trouverez tout cela dans *Science et Nature*, pour 20 fr. (Paris). 24 fr (départements), écrit par des spécialistes vulgarisateurs, tels que MM. Hamy, Angot, Chesnel, Henninger, Cunckel, Mangin, Nivoit, etc., et illustré par les meilleurs artistes. Et si vous voulez faire un essai avant de prendre un abonnement, demandez, en envoyant 15 centimes pour l'affranchissement, un numéro spécimen à la librairie J.-B. Baillière et Fils, 10, rue Hautefeuille.

**AVIS**

**M. SALINIÉ**, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

**Les Bronchites négligées tuent le tiers de la population française.** — Mon rhume négligé, que mon médecin ne pouvait guérir, a disparu en huit jours, grâce aux **Dragées Russes** que vous m'avez envoyées. Dans mon cœur est à jamais gravé, pour ce précieux médicament, une reconnaissance éternelle. Ci-joint 3 francs, en un mandat-poste pour deux flacons destinés à un parent atteint de bronchite chronique.

L. RIGER, épiciier, Rue de l'Epealo, 83, à Roubaix (Nord).

**HERNIES**

La Hernie constitue un accident sans gravité quand elle est bien soignée, mais qui devient des plus sérieux sous l'influence de l'incurie. Abandonné à elle-même ou réprimée seulement par un bandage, elle suit une marche progressive et fatale; une véritable infirmité en résulte et le malade voit s'affaïsser son énergie morale aussi bien que ses forces physiques.

Rendre aux tissus leur tonicité pour obtenir ensuite la cicatrisation de la déchirure, tel est le but que permet d'atteindre la *Méthode du D<sup>r</sup> Choffé*, ex-médecin de la marine; méthode si clairement exposée dans son *Traité de Médecine pratique* qui comprend une étude complète des affections chroniques de tous les organes.

Le D<sup>r</sup> Choffé, Quai Saint-Michel, 27, Paris, adresse gratuitement cet excellent ouvrage de plus de 200 pages à tous ceux qui accompagnent leur demande de 30 centimes pour les frais d'envoi. D<sup>r</sup> Sandreau.

**DEJEUNER DES DAMES**

Pour remplacer le chocolat, souvent difficile à digérer, et le café au lait, dont les effets débilitants sont nuisibles à la santé des dames, de grands médecins recommandent spécialement le **Racahout de Delangrenier**, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

**VOULEZ-VOUS TOUSSER ?**

Prenez les **Pastilles BRACHAT**, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.

La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Demandez les **Pastilles BRACHAT** dans toutes les bonnes Pharmacies.

**INJECTION BROU**

**VINCO SAINT-GERMINE**, 40 ANS DE SUCCÈS. La seule qui réussit sans lui rien ajouter. Les écoulements anciens ou récents. Répétition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon. J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

**BOURSE. — Cours au 19 janvier.**

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| 3 0/0                       | 81 22  |
| 3 0/0 amortissable (ancien) | 83 50  |
| 3 0/0 id. 1884              | 00 00  |
| 4 1/2 0/0 ancien            | 107 00 |
| 4 1/2 0/0 1883              | 110 25 |

**Dernier cours du 18 janvier.**

|   |          |
|---|----------|
| Actions Orléans                                 | 4,357 50 |
| Actions Lyon                                    | 4,268 50 |
| Obligations Orléans 3 0/0                       | 386 50   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) | 314 50   |
| Obligations Lombardes (jouissance)              | 217 50   |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) | 324 50   |

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**VENTE**

A SUITE DE  
**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au **VINGT-SEPT**  
Février prochain

Suivant procès-verbal de Cros, huissier à Castelneau-Montraiet, en date du treize mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le sept juin suivant, vol. 95, numéros 5 et 6.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Joseph Sirvain, propriétaire, habitant et domicilié à Pech-See, section de Terry, commune de Pern, lequel a constitué M. Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant cours de la Charreusse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice 1<sup>o</sup> de Jean Ladoux fils, ainé et Jeanne Verdé, Mariés, habitant à Sept-Fonds (Tarn-et-Garonne), et 2<sup>o</sup> Jean Ladoux, cadet dit Génouffe, demeurant dans la commune de Castelneau, tous domiciliés de cette commune.

A la saisie réelle des biens ci-après décrits :

**Biens saisis et à vendre :**

1<sup>o</sup> Une pâture sise au lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant partie du numéro 22, section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de un hectare vingt-cinq ares quatre-vingt centiares ;

2<sup>o</sup> Une vigne sise audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 23, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de cinquante-deux ares quarante centiares ;

3<sup>o</sup> Une terre, partie semée en blé et partie en maïs et autres céréales, sise audit lieu de Ramond,

commune de Castelneau, formant le numéro 24, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, de douze hectares trente-trois ares ;

4<sup>o</sup> Un jardin sis audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 25 dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de six ares trente centiares ;

5<sup>o</sup> Une maison sise audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 26, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, construite en pierre et couverte en tuiles creuses, à deux tombants d'eau, ayant son entrée au levant sur un palier formant balcon, couvert par le même toit et auquel on arrive par un escalier en pierre; ladite maison a un seul étage, avec galetas dessus et cave dessous, ayant son entrée au couchant, à cet aspect existe une fenêtre de ladite maison laquelle, se compose d'une seule pièce ;

6<sup>o</sup> Une autre maison sise audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, adossée à la précédente, à l'aspect du Nord, formant le numéro 26, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, construite en pierre et couverte en tuiles creuses à deux tombants d'eau ayant une entrée au levant et une au couchant composée de deux pièces ayant deux fenêtres au levant et une au couchant, elle n'a qu'un rez-de-chaussée avec galetas dessus ; sous le même toit, au nord de ladite maison se trouve le four avec poulailler dessus, et fournil devant à l'aspect du levant ;

7<sup>o</sup> Un pigeonnier en partie démolé, sis audit lieu de Ramond, dite commune de Castelneau, formant le numéro 26, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, ci-dessus saisie, numéro 5, auquel se trouve adossé l'escalier, avec deux étables sous ledit palier, ayant leur entrée au levant, et le sol d'une contenance de cinquante centiares ;

8<sup>o</sup> Une grange sise audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 27, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, ayant son entrée sous un hangar à l'aspect du levant avec étable à moutons au nord étable à bœufs et cave au midi, et tenant du couchant avec étables de Monsieur Arnal ; ladite cave a son entrée au

midi, et les étables à moutons et à bœufs au levant ; le tout est construit en pierre et recouvert en tuiles canal, par le même toit à deux tombants d'eau, le sol est d'une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares ;

9<sup>o</sup> Une pâture sise audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant partie du numéro 29 dite section J, dite matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de quarante-neuf ares quarante-cinq centiares ;

10<sup>o</sup> Un pré formant partie du numéro 33, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, sis audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, d'une contenance de soixante-treize ares vingt centiares ;

11<sup>o</sup> Un bois sis audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 35, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de un hectare quatorze ares quatre-vingt centiares ;

12<sup>o</sup> Une pâture sise audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 36, section J, de ladite matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-huit ares soixante-dix centiares ;

13<sup>o</sup> Un bois sis audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant le numéro 37 dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de soixante ares vingt centiares ;

14<sup>o</sup> Un bois sis audit lieu de Ramond, commune de Castelneau, formant partie du numéro 32, section J, de ladite matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de trente-quatre ares quatre-vingt centiares ;

15<sup>o</sup> Un bois sis au Combet de Mouysset, commune de Castelneau, formant partie du numéro 59, dite section J, de la matrice cadastrale de Castelneau, d'une contenance de un hectare trente-cinq ares ;

Tous ces immeubles situés dans la commune de Castelneau-Montraiet, sont portés sur la tête de Ladoux Jean, mais sont jouis et exploités par le sieur Rochis, domicilié de ladite commune de Castelneau en qualité de colon partiaire.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la

vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et la publication faite, l'adjudication a été continuée au trente août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le sieur Sirvain, n'ayant pas continué les poursuites, l'adjudication n'a pas eu lieu au jour fixé, mais par exploit de M<sup>e</sup> Cros, huissier à Castelneau, en date du dix-sept décembre dernier, ledit sieur Sirvain, a fait assigner ses débiteurs les consorts Ladoux, devant le tribunal civil de Cahors, pour y voir ordonner que la procédure en saisie immobilière commencée contre eux, serait reprise sur ses derniers errements et y entendre fixer à nouveau le jour de l'adjudication desdits biens saisis.

Par jugement du neuf janvier courant, le tribunal civil de Cahors a ordonné la reprise de l'instance et a fixé la nouvelle adjudication au vingt-sept février prochain.

En conséquence l'adjudication desdits biens aura lieu le **vingt-sept février prochain**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci. . . . . 10 fr.

En sus des charges.  
Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.  
Cahors, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le . . . . . janvier  
C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

**ROLDES & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

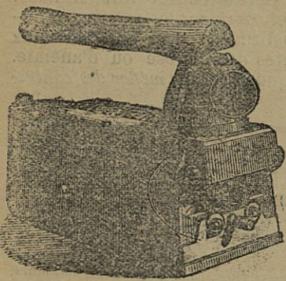
**CHEMISES SUR MESURE**

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
**INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils ainé**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage. brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Brételles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

**CANAL DE PANAMA**

RAPPEL D'AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Le troisième versement, appelé, de 125 francs par action, sera exigible du 1<sup>er</sup> au 5 février prochain. A défaut, un intérêt sera dû pour chaque jour de retard, à raison de 5 0/0 par an à partir du 1<sup>er</sup> février 1886.

MM. les Actionnaires doivent opérer ce versement, dans le délai ci-dessus indiqué, dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, 46, rue Caumartin, ou chez les correspondants de la Compagnie, en France ou à l'Étranger.

LE TRIOMPHE MÉDICAL ET SCIENTIFIQUE DU 19<sup>e</sup> SIÈCLE.

**MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE**

La Batterie Magnéto. — Galvanique Richardson est le remède le plus sûr, le plus actif pour guérir migraines, rhumatisme, névralgie, lumbago, maladie des femmes, stérilité, fièvre, bronchite, asthme, affaiblissements chez les femmes, etc. **Batteries 5 francs**; envoi franco de la notice explicative. Y. HARSCOET, 27, rue de Seine, Paris.

**La Foncière**

COMPAGNIE

**D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Autorisée par décret du Gouvernement

Place Vendôme, à PARIS

Capital social : **40 MILLIONS**

**ASSURANCES**

VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE

Ces assurances donnent droit à une

PARTICIPATION de **80 0/0** BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires.

Assurances de Survie.

Assurances de Capitaux différés.

**RENTES VIAGÈRES**

S'adresser à M. Escoffier, agent général, 118, boulevard Gambetta, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, Layton.

**Gravelle • Goutte • Rhumatismes**

GUÉRISON PROMPTE ET ASSURÉE PAR LA  
**POUDRE SAINT-AUBIN** (Extrait de Pointes d'Asperges) à l'ASPARAGINE  
Recommandée par les Célébrités médicales et n'offrant aucun danger de répercussion sur les organes essentiels. Nous offrons des preuves aux personnes qui le désirent.  
Prix (franco) : 4 fr. la Boîte et 6 fr. la double boîte. — S'adr. à M. SAINT-AUBIN, Pharm. Chimiste à RETIMS.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Aventureur — 9, rue de la Paix

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.